

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 25 MARS 2021

Convocations adressées le : vendredi 19 mars 2021
Nombre de délégués titulaires présents : 5 (ordre du jour 1 à 2) ;
6 (ordre du jour 2 à 3) ; 7 (ordre du jour 3 à 11)
Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 1
Nombre de pouvoirs attribués : 1
Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 7 (ordre du jour 1 à 2) ;
8 (ordre du jour 2 à 3) ; 9 (ordre du jour 3 à 11)
Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents en présentiel :

Alain BENARD; Christian GATARD; Franck MAZET

Délégués en visioconférence :

Emmanuel DENIS ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ; Michel GILLOT ;
Patrick LEFRANCOIS ; Régis SALIC

Suppléants à voix délibérative :

Gérard SERER

Suppléants sans voix délibérative :

Evelyne DUPUY ; Régis SALIC

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Emmanuel DENIS de Christophe BOULANGER

Absents excusés :

Wilfried SCHWARTZ ; Lionel AUDIGER ; Frédéric AUGIS ;
Christophe BOULANGER ; Corinne CHAILLEUX ; Emmanuel FRANCOIS ;
Sébastien MARAIS ; Brigitte PINEAU ; Laurent RAYMOND

Secrétaire de séance :

Franck MAZET

C 21/03/05 - FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU 4EME APPEL A PROJETS RELATIF AUX TRANSPORTS COLLECTIFS EN SITE PROPRE ET POLES D'ECHANGES MULTIMODAUX

Monsieur Christian GATARD, 2^{ème} Vice - Président, donne lecture du rapport suivant :

Dans le cadre du 4^{ème} appel à projet relatif aux transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux, l'État a décidé d'apporter son soutien financier aux autorités organisatrices de la mobilité qui développeraient de nouveaux projets de transport collectif en site propre (créations ou extensions de lignes de métros, tramways, bus à haut niveau de service) et dont les travaux débuteraient avant la fin 2025.

Les dossiers de candidature sont attendus auprès des Préfets de Région pour le mois d'avril 2021 et la liste des projets retenus sera rendue publique en septembre 2021.

Les projets retenus à cet appel à projets bénéficieront d'une subvention, variable en fonction des caractéristiques de chaque projet, plafonnée à 40 millions d'euros. L'enveloppe globale de l'appel à projet s'élève à 450 millions d'euros.

Les bénéfices environnementaux de chaque projet ainsi que leur inscription dans une politique globale de mobilité durable sont des axes qui devront être mis en avant.

Le Syndicat des Mobilités de Touraine souhaite présenter des dossiers de candidature pour les 3 opérations suivantes :

- réalisation de la 2^{ème} ligne de tramway, reliant la commune de La Riche (périphérique Ouest) à la commune de Chambray-lès-Tours (périphérique Sud-Est) et desservant le centre-ville de La Riche, l'Hôpital Bretonneau, le nouveau quartier Plessis-Botanique (en cohérence avec le projet de ZAC Plessis-Botanique), le nouveau quartier Beaumont-Chauveau (en cohérence avec le projet de ZAC Beaumont-Chauveau), l'hypercentre de Tours en passant par le boulevard Béranger, la gare de Tours, les quartiers denses du Sanitas et des Fontaines, le parc Grandmont en passant par l'avenue de Bordeaux (proximité du quartier de la Bergeonnerie) ainsi que l'hôpital Trousseau (en interaction avec le projet de nouvel hôpital Trousseau) ;
- extension de la ligne A de tramway depuis la station « Vaucanson » via un tracé desservant le site de l'aéroport ;

- une ligne de Bus à Haut Niveau de Service reliant le secteur Rochepinard à l'Est au Lycée des Douets au Nord en passant par le Nord de l'avenue de Grammont.

Il convient de rappeler que par délibération en date du 16 octobre 2017, le conseil métropolitain de Tours Métropole Val de Loire a adopté une décision de principe du réseau de transport en commun en site propre composé, à moyen terme :

- d'une nouvelle ligne de tramway ;
- de la création de parcs-relais à hauteur des points de connexion avec le périphérique notamment ;
- de l'extension du centre de Maintenance situé à Tours Nord ;
- du prolongement de la ligne A de tramway à son extrémité Nord, afin de desservir le site de l'aéroport, des grands équipements et des espaces en reconversion ;
- de la création de sites propres pour le nouveau parcours de la Ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) « tempo » ;
- d'une réorganisation de l'ensemble des lignes de bus classiques ;
- du développement des équipements liés à la pratique cycliste du quotidien.

Par une deuxième délibération, en date du 18 décembre 2017, Tours Métropole Val de Loire a :

- approuvé les objectifs de la concertation préalable et ses modalités ;
- autorisé en conséquence le lancement de ladite concertation préalable en vue de la réalisation du projet ;
- décidé de saisir la commission nationale du débat public.

Cette réflexion globale sur le réseau de transport s'inscrit dans la continuité du plan de déplacements urbains de la métropole tourangelle qui prévoit notamment le développement du réseau de tramways et de bus à haut niveau de service. Le Syndicat des Mobilités de Touraine a également prévu d'inscrire ses projets dans une démarche environnementale et sociale forte.

Au titre du projet, le Syndicat des Mobilités de Touraine a engagé depuis début 2020 les études et les procédures réglementaires nécessaires pour la composition du dossier d'enquête publique sur l'ensemble du projet et notamment la nouvelle ligne de tramway, l'extension de la première ligne de tramway et le réaménagement de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service.

La présente délibération a pour finalité d'identifier les 3 projets majeurs pour la métropole, dont les ambitions et les principales caractéristiques permettent de

solliciter une subvention au titre du 4^{ème} appel à projet relatifs aux transports collectifs en site propre mis en place par l'État, à savoir :

- **la création de la 2^{ème} ligne de tramway ;**
- **l'extension de la 1^{ère} ligne de tramway ;**
- **la création de sites propres pour le réaménagement de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service.**

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Considérant que le projet de 2^{ème} ligne de tramway, que le réaménagement de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service et que l'extension de la 1^{ère} ligne de tramway entrent dans le cadre défini par le 4^{ème} appel à projets relatif aux transports collectifs en site propre ;

Considérant l'intérêt de la métropole tourangelle de développer des réseaux de transports collectifs en site propre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et favoriser le report modal de la voiture particulière vers les transports publics mais également pour lutter contre la congestion urbaine et fournir au plus grand nombre des conditions de transport de qualité pour leurs déplacements ;

Considérant que le désenclavement des quartiers relevant de la politique de la ville et que la densification urbaine le long des projets de TCSP sont des axes de développement prioritaires pour le Syndicat des Mobilités de Touraine et pour la Métropole de Tours ;

Considérant que les projets de 2^{ème} ligne de tramway, d'extension de la 1^{ère} ligne de tramway et de réaménagement de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service sont en adéquation avec les objectifs de cohésion sociale, de développement économique et de développement durable ;

Vu la délibération de Tours Métropole Val de Loire du 16 octobre 2017 actant la nécessité de disposer d'un schéma de mobilité à long terme autour du déploiement d'un réseau de tramway et validant l'opération de transport d'une nouvelle ligne de tramway, du prolongement de la 1^{ère} ligne de tramway et de la création de sites propres pour le nouveau parcours de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service ;

Vu la délibération de Tours Métropole Val de Loire du 18 décembre 2017 autorisant le lancement d'une concertation publique préalable en vue de la réalisation des projets de 2^{ème} ligne de tramway, d'extension de la 1^{ère} ligne de tramway et de la création de sites propres pour le nouveau parcours de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service ;

Vu la délibération de Tours Métropole Val de Loire du 17 décembre 2018 prenant acte du bilan de la concertation publique préalable, décidant des principes d'une 2^{ème} ligne de tramway reliant la commune de La Riche à la commune de Chambray-lès-

Tours, d'une extension de la 1^{ère} ligne de tramway vers le site de l'aéroport et d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service reliant le secteur de Rochepinard à l'Est au lycée des Douets au Nord et décidant d'engager des études pour la constitution d'un dossier d'enquête publique pour l'ensemble du projet ainsi que les procédures y afférentes ;

- **SOLLICITE** auprès de l'État l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé possible sur les trois projets suivants : le projet 2ème ligne de tramway, le réaménagement de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service et l'extension de la 1^{ère} ligne de tramway.
- **AUTORISE** Monsieur le Président, à conduire les discussions à cette fin avec les représentants de l'État, à effectuer tous actes, toutes démarches et à signer tous documents afférents à la mise en œuvre et à l'exécution de la présente délibération.

Le comité adopte à l'unanimité.

**Pour extrait conforme et certification
du caractère exécutoire,**

Le Président,



Wilfried SCHWARTZ